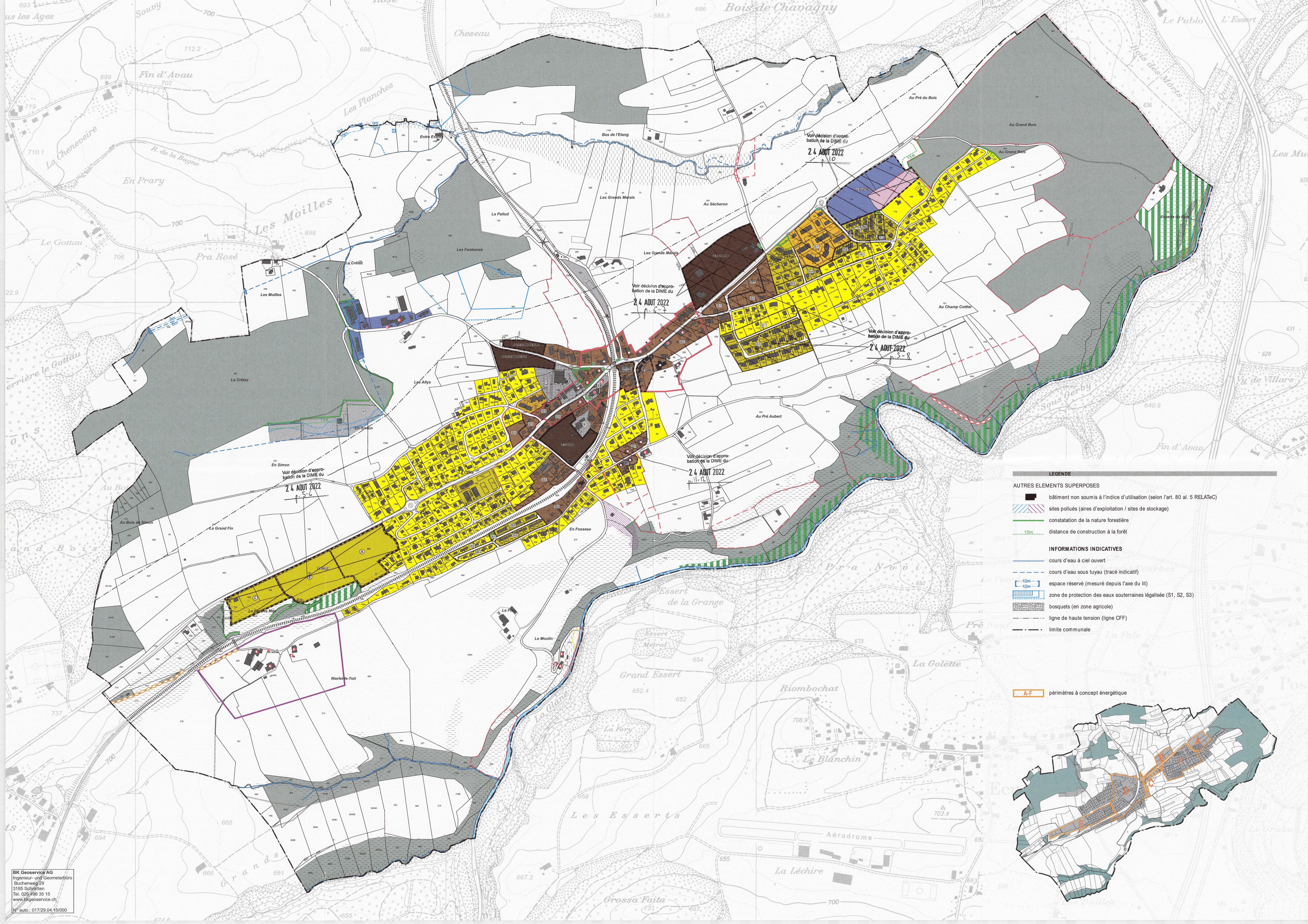
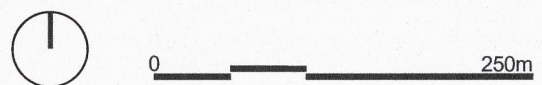




PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000



DOSSIER D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°43 du: 27 octobre 2017
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°35 du: 31 août 2018

Adopté par le Conseil communal de Neyruz, 4 FEV. 2019
Syndic [Signature] Secrétaire [Signature]

Approuvé par la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions, 24 AOÛT 2022
Le Conseiller d'Etat, Directeur [Signature]

Décembre 2018
0988-PAZ-5000-gac-181130

urbaplan

LEGENDE

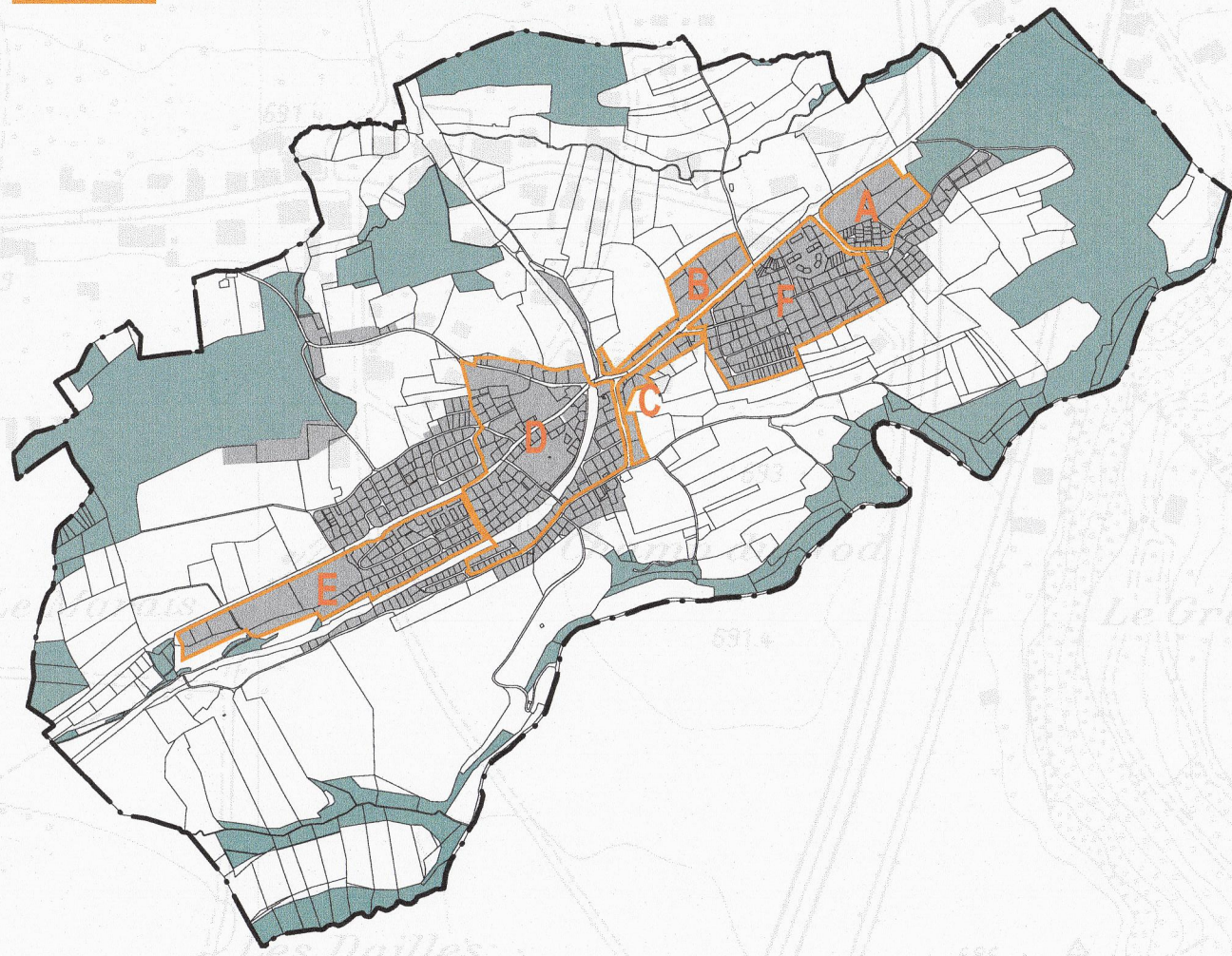
AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RELAToC)
- sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage)
- constatation de la nature forestière
- distance de construction à la forêt

INFORMATIONS INDICATIVES

- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
- espace réservé (mesuré depuis l'axe du lit)
- zone de protection des eaux souterraines légalisée (S1, S2, S3)
- bosquets (en zone agricole)
- ligne de haute tension (ligne CFF)
- limite communale

A-F périmètres à concept énergétique



LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

- zone de village I
- zone de village II
- zone résidentielle à faible densité I
- zone résidentielle à faible densité II
- zone résidentielle à moyenne densité
- zone mixte
- zone d'activités
- zone libre
- zone d'intérêt général

AUTRES ZONES

- zone agricole
- aire forestière

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- plan d'aménagement de détail approuvé
- plan d'aménagement de détail obligatoire
- prescriptions particulières selon RCU
- périmètre de protection de la nature
- périmètre de protection du site construit
- périmètre d'harmonisation
- périmètre archéologique

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte de danger (danger élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)
- mouvement de terrain (danger indicatif)
- crues
- secteur raccordés à un chauffage à distance
- étape d'aménagement

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- arbres et alignement d'arbres isolés
- haie, bosquet
- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2, 3 et objets divers
- chemin historique selon inventaire IVS
- catégorie 1
- catégorie 2

A horizontal scale bar with a black line. The left end is labeled '0' and the right end is labeled '250m'.

■ mise en zone à bâtir
■ sortie de la zone à bâtir
■ changement d'affectation
■ zone à bâtir

urbaplan